

Domaine	Design
Filière	Bachelor Communication visuelle
Titre du module	Atelier Communication visuelle et Illustration 2
Type de module	Module commun aux orientations Communication visuelle et Illustration
Code	22AT
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 2
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé Communication visuelle et Illustration 1
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Relation texte-image (affiche) : par l'observation et la réflexion, se former à la recherche et à l'expérimentation des formes graphiques et typographiques. S'initier à la composition et à la mise en page en abordant la cohérence sémantique du texte, sa forme et son rapport à l'image. Savoir développer des méthodes de travail et des approches de la discipline.
Contenu et formes d'enseignement	Relation texte-image (affiche) : atelier avec échanges individuels ou collectifs. Exercices abordant de façon progressive la pratique de la discipline.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail pratique fourni fait l'objet d'une évaluation finale par lae ou les enseignant-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chaque unité de cours du module. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant-e-x-s concerné-e-x-s dans un délai fixé dans le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe le semestre suivant.
Enseignant-e-x-s	Florence Marguerat, Xavier Erni
Responsable du module	Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève
Descriptif validé le	4 février 2022
Par	Aurélié Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 30, 31 et 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 2 juin 2020